



**SIVOM DE LA BURE**  
**2 place de la Patte d'Oie**  
**31370 RIEUMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 2

Votants : 17

Date de la convocation : 08/02/2022

**SEANCE DU 15 FEVRIER 2022**

N° 2022-15-02-001

L'an deux mille vingt deux, le quinze février à 20 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle aux Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Jean-Luc BOULAY, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE.

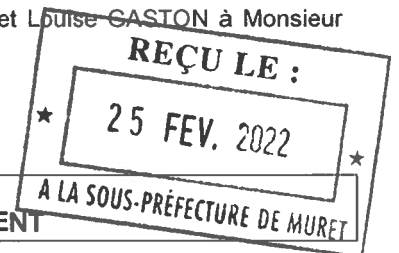
**Etaient absents** : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALLI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

**Ayant Donné procuration** : Stéphanie BILLET à Monsieur Thierry CHANTRAN et Louise GASTON à Monsieur Rémi MANGIN

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEBAULT

**OBJET :**  
**SUPPRESSION D'UN POSTE DE VICE PRESIDENT**



Madame la Présidente expose :

Par courrier en date du 7 décembre 2021, Madame le Sous-Préfet de Muret nous a informé de son acceptation de la démission de Madame Myriam DUPUY de son poste de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du SIVOM.

Il convient donc de procéder à son remplacement.

Madame la Présidente appelle donc candidature.

Aucun délégué du Comité Syndical ne souhaitant se présenter, Madame la Présidente propose :

- de ne pas remplacer ce poste vacant
- et donc de supprimer un poste de vice-président, portant à deux le nombre de vice-présidents.

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de Madame la Présidente de :
  - Ne pas pourvoir au remplacement du poste vacant de premier vice-président.
  - De supprimer le poste vacant, portant à deux le nombre de vice-présidents.

- **Prend** acte que la deuxième vice-présidente, assurée par Madame Louise Gaston devient la première vice-présidente et que le troisième vice-président, assurée par Monsieur Eric CASTILLON, devient le deuxième.
- **Mandate** cette dernière pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 15 février 2022  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 23 février 2022 et de sa publication le 23 février 2022.*

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ  
Présidente

